



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé: 15  
 Nombre de Conseillers en exercice: 15  
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance: 11

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 2 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le deux février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

**PRESENTS :** Vincent BEILLARD ; Annie MORIN ; André ODDON ; Patrick THEVENET ; Christine SEUX ; Fernand KARAGIANNIS ; Agnès HATTON ; Joachim HIRSCHLER (procuration pour Sabine GIRARD) ; David GOURDANT ; Isabelle RAFFNER ; Josselyne BOUGARD ;

**ABSENTS EXCUSES :** Michel GAUTHERON ; Sabine GIRARD ; François PEGON ; Freddy MARTIN

Date de la convocation : 29 janvier 2018

Secrétaire de séance : Agnès HATTON

**Ordre du jour :**

N°	Points
1	Décision de reprise des concessions en état d'abandon – modification tableau des concessions
2	Nouveau tarif du marché
3	Bail emphytéotique DAH
4	Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (accueil)
5	Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Madame ZIAD à partir du poste de PLANCHETIEU
6	Projet de semaine de l'économie locale : présentation du projet et demande de subventions
7	Mise en place d'un générateur UVC en sortie du captage de Chastel Arnaud demande de subvention auprès de l'ETAT (DETR) –modification du montant des travaux subventionnables
8	Remboursement de frais aux élus – mandat spécial – voyage à Timisoara
9	Adhésion association DWATT
10	Demande DETR Maison médicale – nouvelle répartition des aides publiques
11	Transfert de l'actif du budget général, opération LOTISSEMENT CHANCEL (LOTISSEMENT LE GRAND CEDRE) au budget annexe LOTISSEMENT COMMUNAL pour constat des stocks créés et opération de déstockage – finalisation des ventes et clôture de l'opération

Monsieur le Maire demande la suppression de la délibération n°9 Adhésion à DWATT. En effet, DWATT n'est pas une association mais une société et l'adhésion à cette dernière demande un investissement en capital de 500€ minimum.

Par ailleurs, le projet présenté par la société n'étant toujours pas accepté quant à l'instruction de la demande, il est proposé d'attendre une réalité effective du projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire. Monsieur Joachim HIRSCHLER explique que les ABF ont répondu négativement sur la demande de réalisation de panneaux photovoltaïques car nous sommes dans le rayon de 500m de l'Eglise Saint Géraud. Monsieur Le Maire

indique que l'insertion paysagère du projet est mauvaise. Monsieur le Maire souhaite qu'il y est un rendez-vous commun avec les autres maires des communes concernées par ce type de projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- **ADOPTE les modifications de l'ordre du jour telles qu'énoncées**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- **ADOPTE du compte-rendu du dernier conseil municipal**

**1. Délibération du conseil municipal décidant la reprise d'une concession en état d'abandon**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°1 du conseil municipal du 15 décembre 2017, suite à une erreur matérielle au sein des services de la commune.

Après avoir entendu lecture du rapport de Madame Josselyne BOUGARD qui demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

CIMETIERE COMMUNAL DE  
SAILLANS  
liste des concessions en état  
d'abandon  
3<sup>ème</sup> année consécutive (2014-  
2015-2016)

<b>CARRE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>AYANTS-DROIT</b>	<b>DATE D'ACQUISITION</b>
3	3	FAMILLE FONTBONNE	12/02/1924
3	58	FAMILLE AUDRAN	12/11/1932
4	24	FAMILLE BONNARD	18/09/1912
4	23	FAMILLE BORMARD	02/09/1915
6	52	FAMILLE PELISSIER	23/09/1924
6	53	FAMILLE FERRIER	20/09/1907
6	45	FAMILLE BIANCHI	15/12/1883
6	46	FAMILLE BRUN	20/08/1889
7	20	FAMILLE BARRAL	15/11/1938
8	16	FAMILLE SERRE	18/01/1943
8	17	FAMILLE EXTRIEUX	12/02/1932

dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21;

Considérant que la concession dont il s'agit a plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présent,**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.
- **AUTORISE** Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **02. Nouveaux tarifs marché**

Monsieur Fernand KARAGIANNIS expose les nouvelles grilles tarifaires pour le marché de Saillans se décomposant en deux types de tarifs : abonnements annuels et tarifs estivaux. En complément, des tarifications ponctuelles (passagers, branchements électriques) ont été définis.

Cette grille a été définie avec les représentants des forains.

Ces nouveaux tarifs permettront d'engranger des recettes d'exploitation supplémentaires pour la commune de Saillans.

Tarifs concernant les places du Prieuré et de la République :

ANNUEL (52 dimanches)	Métrage	Annuel 40%	Sans abonnement
	1	46,8	78
	2	93,6	156
	3	140,4	234
	4	187,2	312
	5	234	390
	6	280,8	468
	7	327,6	546
	8	374,4	624
	9	421,2	702
	10	468	780

Tarifs concernant la Grande Rue et la rue du Docteur Illaire:

TARIF ESTIVAL (15 dimanches)	Métrage	Ete 25%	Sans Abonnement
DU 3 juin au 9 septembre	1	22,5	30
	2	45	60
	3	67,5	90
	4	90	120
	5	112,5	150
	6	135	180
	7	157,5	210
	8	180	240
	9	202,5	270
	10	225	300

**PASSAGER/ANNUEL : 1,50€/m/jour**

**PASSAGER/ETE : 2€/m/jour**

**PARTICIPATION ELECTRICITE : 30€/an**

**PARTICIPATION ELECTRICITE PASSAGER :  
2€/JOUR**

Les forains passager ne paient pas d'abonnement.

Monsieur Joachim HIRSCHLER indique que plusieurs branchements pour des appareils de chauffage ont été constatés.

Monsieur le Maire indique que ce principe d'abonnement permettra au garde champêtre de passer plus de temps sur le problème du stationnement et d'augmenter les recettes communales (si la fréquentation reste la même) de 1 500€ par an environ.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présent,*

- ADOPTE les nouveaux tarifs ci-dessus exposés
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place ces nouveaux tarifs dès 2018.

### **3. Vente des surfaces nécessaires à l'opération d'amélioration de 2 logements locatifs, 3 place MAURICE FAURE à SAILLANS – Bail emphytéotique :**

Madame Annie MORIN explique que la commune de Saillans a sollicité Drôme Aménagement Habitat pour la restauration d'une partie d'un immeuble communal ancien.

La commune souhaite, en effet, garder la propriété de l'immeuble tout en demandant la création de logements sociaux.

Il est donc proposé de signer un bail emphytéotique entre DAH et la commune de Saillans pour une durée de 50ans pour la valeur de l'euro symbolique. DAH aménagera la partie des locaux destinés aux logements sociaux selon le plan de division joint à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de Saillans, de vendre les locaux nécessaires à l'aménagement de 2 logements sociaux par bail emphytéotique à Drome Aménagement Habitat pour la valeur de 1€ symbolique et pour une durée de 50 ans

*Le conseil municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés et après en avoir délibéré :*

- DONNE son accord sur l'engagement de cette opération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents, compromis et actes, au prix de 1€ symbolique, conventions diverses et contrats relatifs à la réalisation de l'opération,

### **4. Tableau des effectifs communaux – modification- création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (accueil)**

Madame Agnès HATTON expose que suite au départ du fonctionnaire titulaire sur le poste d'agent d'accueil, il convient de nommer un autre agent sur ce poste.

Après publication de l'offre et examen des candidatures, il a été convenu de nommer Mme Alexandra FAURE, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, stagiaire sur ce poste.

Afin de pallier au renforcement de l'équipe administrative, il convient de modifier l'emploi d'adjoint administratif de 2ème classe au sein du tableau des effectifs communaux. Ce poste initialement créé à 32heures hebdomadaires va être modifié pour passer à 35heures hebdomadaires

Vu le code général des collectivités territoriale,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE de modifier l'emploi d'adjoint administratif de 2ème classe au sein des effectifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.
- AUTORISE Monsieur le Maire a nommé Madame Alexandra FAURE, agent administratif stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2018

#### **5. Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Madame ZIAD à partir du poste de PLANCHETIEU**

Monsieur André ODDON expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Madame ZIAD à partir du poste de PLANCHETIEU

Dépense prévisionnelle HT : 15 679.66€ HT

Dont frais de gestion : 746.65€ HT

#### **Plan de financement prévisionnel**

Financements mobilisés par le SDED 13 058.12€ HT

Participation communale : 2 621.54€ HT

Madame Agnès HATTON demande si cette demande est prise en compte dans la part dédiée à l'investissement de la commune.

Monsieur Joachim HIRSCHLER indique que c'est une enveloppe globale qui finance ce type de travaux et que le SDED participe à hauteur de 80% de la dépense.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présent,***

- **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion techniques, administrative et comptable de ce dossier

#### **6. Projet de semaine de l'économie locale : présentation du projet et demande de subventions**

Monsieur le Maire revient sur la première édition de La semaine de l'économie locale qui a eu lieu en 2016 à Saillans.

Elle a mobilisé de nombreux acteurs : commerçants, artisans, associations locales et citoyens. Le public atteint fut essentiellement les Saillansons. La nouvelle édition a pour objectif d'élargir le public atteint et de proposer un contenu plus impactant.

Le bilan de la 1ère édition était de « Mettre en mouvement les différents acteurs économiques de Saillans ». Cet objectif a été largement dépassé.

Deux chiffres principaux sont à retenir : 157 activités recensées sur Saillans et plus de 90 personnes impliquées via l'organisation d'un atelier, d'une conférence, d'une table ronde ou d'une animation dans le village.

Cette semaine a démontré la forte vitalité d'un village en milieu rural. Cela fut l'occasion de découvrir les nombreuses compétences et savoir-faire existants.

Elle a également permis de valoriser le travail de chacun, visible à travers l'exposition des créateurs et l'exposition photos présentant les femmes et les hommes du territoire. Cette volonté est essentielle pour dynamiser l'économie locale permettant de faire vivre ses habitants.

L'événement a également permis d'apporter informations et préconisations pour la création ou le développement d'un projet.

La semaine a par ailleurs facilité l'échange entre professionnels de tous les secteurs : métiers du spectacle et de la culture, agriculteurs, coworkers.

Le week-end était plutôt destiné au grand public avec l'organisation de circuit découverte d'entreprises.

Malgré les intempéries, la fréquentation fut au rendez-vous, plusieurs centaines de personnes sont venues aux expositions. Les objectifs qualitatifs ont été atteints puisque le sentiment d'appartenance à un territoire à taille humaine a été conforté car il a fait découvrir le travail des habitants du territoire et sensibiliser à l'acte d'achat pour faire perdurer une économie de proximité.

Monsieur Vincent BEILLARD explique que la 2ème édition de La semaine de l'économie locale du dimanche 25 au Samedi 31 mars 2018.

La Thématique centrale sera « dynamisation des centres bourgs » avec des portes ouvertes chez les acteurs du territoire tout au long de l'évènement, une journée à destination des professionnels pour travailler sur la dynamisation des centres bourgs et une journée grand public pour sensibiliser à la consommation locale.

Monsieur Fernand KARAGIANNIS indique les objectifs recherchés :

- Promouvoir et dynamiser le commerce, les initiatives locales, les circuits courts, le tourisme et l'offre des acteurs économiques du territoire.
- Sensibiliser le grand public aux enjeux du maintien et du développement des activités de proximité en zone rurale et partager les solutions pour dynamiser les centres bourg.
- Favoriser les échanges entre les acteurs publics, économiques et la société civile pour faire émerger des collaborations.
- Elargir l'offre touristique à travers un produit gratuit, innovant et permanent : la balade urbaine digitale, duplicable sur les autres communes ou Union Commerciale et utilisable comme support par l'Office du tourisme.
- Faire rayonner les acteurs économiques de la communauté des communes du Crestois et du Pays de Saillans auprès des habitants et des territoires voisins.
- Renforcer l'activité événementielle sur le territoire afin de capter du flux et alimenter les acteurs du secteur touristique et de la restauration.

Les objectifs à moyen terme seraient d'imaginer une 3<sup>ème</sup> édition portée par les intercommunalités de la vallée de la Drôme pour un rayonnement élargi autour de la question de la dynamique locale et notre identité rurale.

Les résultats généraux attendus de l'opération 2018 :

Quantitatif :

- Tout au long de la semaine : 50 à 100 personnes par jour, grand public de la vallée de la Drôme.
- Le vendredi 30 mars : 50 à 70 professionnels, Vallée de la Drôme, et territoires mitoyens
- Le samedi 31 mars : 100 à 200 personnes, professionnels et grand public de la vallée de la Drôme et territoires mitoyens.
- Un chiffre d'affaire supplémentaire pour les acteurs locaux en dehors de la saison touristique.

Qualitatif :

- Affirmer une identité orientée sur l'économie, le territoire et l'innovation en ruralité.
- Attirer des personnes nouvelles sur le territoire et diffuser un outil touristique.
- Favoriser la consommation locale et en circuit-court.
- Accompagner la création d'entreprises.

Les Partenaires mobilisés sont :

- Villages Vivants, association de dynamisation des centres bourgs
- La CCCPS
- La CCVD
- Les unions commerciales du territoire CCCPS-CCVD
- EPORA (Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes).

- Le CAUE Drôme-Ardèche.
- La CRESS, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)
- La Caisse des dépôts et consignation.
- La CCI Drôme
- La chambre des métiers et de l'artisanat
- Le soutien de Mme la Député de la Drôme, Célia Delavergne
- Cap Rural, ARADEL, CRDSU.

### Plan de financement :

Postes	Montants HT	Eligibilité Leader	Financeurs	Montants	Taux
<i>Dépenses facturées prestataire :</i>			CCCPS	1 300 €	11,6 %
<b>Organisation journée Elus et Pros</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 500 €</b>			
<b>Journée grand public</b>	<b>2 350 €</b>	<b>2 350 €</b>	Leader	8 440 €	75,0 %
<b>Frais généraux organisation journée</b>	<b>3 800 €</b>	<b>3 800 €</b>			
<i>Dépenses directes Saillans</i>					
<b>Communication</b>	<b>470 €</b>	<b>470 €</b>			
<b>Logistique et frais de bouche</b>	<b>2 130 €</b>	<b>1 430 €</b>	Autofinancement commune	1510 €	13,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 250 €</b>	<b>10 550 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 250 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur le Maire explique que la participation de l'intercommunalité dans ce projet n'est pas encore acquise car cette opération est considérée comme une opération locale. La municipalité souhaite promouvoir la vitalité de son centre bourg. Madame Annie MORIN se félicite de cette opération et pense que c'est une bonne dynamique pour les entreprises du territoire y compris les entreprises de la zone d'activité qui ont adhérer au projet.

Madame Christine SEUX se demande comment positionner le SIVU Les enfants du Solaire dans cette manifestation. En effet, bien que service public, le SIVU génère une activité à part entière sur le territoire. Monsieur le Maire attire l'attention des élus quant aux délais de paiement des subventions LEADER. En effet certains dossiers de 2015 ne sont aujourd'hui toujours pas soldés.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présent,*

- **ACCEPTE** le projet de la semaine de l'économie locale pour 2018 pour un montant de 11 250€ HT
- **SOLLICITE** les demandes de subventions auprès des partenaires que sont l'EUROPE (LEADER) et l'intercommunalité

### 7. Mise en place d'un générateur UVC en sortie du captage de Chastel Arnaud demande de subvention auprès de l'ETAT (DETR)

Monsieur André ODDON rappelle la commune s'est engagée à réaliser ce projet sur sa mandature. Le plan de financement précédent ne prévoyait pas de frais de maîtrise d'œuvre. Compte tenu du montant des travaux engagés par la collectivité, il est proposé d'avoir recours à un maître d'œuvre (Cabinet NALDEO) pour un coût de 4 900€ HT.

Monsieur André ODDON propose de demander pour 2018 un financement du programme selon le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	
Nature	Montant (HT)
<b>Travaux :</b>	<b>49 484 €</b>
<b>Mission de maîtrise d'oeuvre</b>	<b>4 900€</b>

<b>Divers et imprévus :</b>	<b>4 500 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>58 884 € HT</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Ressources</b>	<b>Date d'obtention(*)</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux (%)</b>	
<b>Conseil départemental</b>		<b>16 195.20 €</b>	<b>27.50%</b>	<b>validé</b>
<b>Agence de l'eau</b>		<b>13 500 €</b>	<b>23%</b>	<b>obtenu</b>
<b>DETR</b>		<b>14 721 €</b>	<b>25%</b>	<b>En cours</b>
<b>Sous-total des aides publiques</b>		<b>44 416.20 €</b>		<b>75.50 %</b>
<b>Part du demandeur</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>14 467.80 €</b>	<b>25.50%</b>	
	<b>Emprunt</b>	<b>0€</b>	<b>0%</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>58 884 € HT</b>		<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- **ACCEPTE le coût du projet, stade avant projet (AVP) s'établissant à 58 884 € HT soit 70 660.80€ TTC**
- **SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement auprès de l'ETAT (DETR),**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet,**

#### **8. Remboursement de frais aux élus – mandat spécial – voyage à Timisoara (ouest de la Roumanie)**

Monsieur Joachim HIRSCHLER rappelle les différents partenaires engagés à travers ce projet : la Pologne, la Grèce, l'Italie, la Lettonie...etc. et rappelle que la commune a monté le dossier de subvention en se basant sur 4 déplacements, les élus ont donc l'obligation de voyager au nombre de 4.

Monsieur Joachim HIRSCHLER expose donc la demande de participation à un déplacement à Timisoara du dimanche 18 mars au vendredi 23 mars inclus dans le cadre du programme ERASMUS + Be In..

Il est indiqué que les frais de transport s'élèvent à 1200 € maximum (ajustés en fonction des frais réels sur justificatifs) par participant soit 4 800€ maximum pour l'ensemble du voyage. Le trajet aller-retour ainsi que l'hébergement sont confiés à une agence de voyage afin d'optimiser les coûts.

Ces frais de déplacement seront amortis par la convention ERASMUS + Be In.

Il convient, si le conseil municipal en est d'accord que soit accordé à Monsieur Joachim HIRSCHLER, Monsieur David GOURDANT, Madame Agnès HATTON et Madame Christine SEUX, un mandat spécial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- **DECIDE de donner mandat spécial à Monsieur Joachim HIRSCHLER, Monsieur David GOURDANT, Madame Agnès HATTON et Madame Christine SEUX pour participer à un déplacement dans le cadre du programme ERASMUS**
- **FIXE le remboursement des frais de séjour au montant de 1 200 € chacun maximum,**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.**

#### **10. Actualisation du plan de financement (phase PRO) maison médicale/demande de DETR 2018:**

Madame Annie MORIN explique que le projet a mobilisé un certain nombre de financeurs (ETAT au titre du DSIP, Département, Région Rhône Alpes Auvergne) et qu'il convient de finaliser la dernière demande auprès de l'ETAT au titre de la DETR 2018.



Pour rappel, le Plan de financement se décompose comme suit :

coût estimatif par poste de dépenses			
nature	montant HT	Dont maison médicale	Dont locaux périscolaire
travaux	369 833,00 €	231 975,00 €	131 575,00 €
maîtrise d'œuvre bâtiment (y compris CSPS et CT)	51 071,17 €	32 685,55 €	21 285,62 €
divers et imprévus (10 % du montant des travaux)	54 241,42 €	34 714,51 €	19 526,91 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>475 145,59 €</b>	<b>299 375,06 €</b>	<b>172 387,53 €</b>
acquisition foncière (y compris frais acte)	18 200,00 €	11 648,00 €	6 552,00 €
aménagement du parking	85 000,00 €	85 000,00 €	0,00 €
maîtrise d'œuvre parking (10 % du montant des travaux)	8 500,00 €	5 440,00 €	3 060,00 €
coursive	27 000,00 €	27 000,00 €	0,00 €
Taxe d'aménagement	9 810€	6 278,40 €	3 531,60 €
<b>Total HT</b>	<b>623 655,59 €</b>	<b>434 741,46 €</b>	<b>185 531,13 €</b>

RECETTES (délibération février 2018)			
plan de financement prévisionnel globale			
ressources	montant HT	taux	date d'obtention
conseil départemental	173 869,00 €	28%	arrêté mars 2017+ complément courrier
Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local	129113,00	21%	courrier sept 2017 et arrêté
DETR	87311,78	14%	
Région Auvergne Rhône Alpes	108685,00	17%	demande en cours
<b>sous total aides publiques</b>	<b>498 978,78</b>	<b>80%</b>	
part du demandeur			
fonds propres	124 676,81 €	20%	
emprunt	0,00 €	0%	
<b>Total</b>	<b>623 655,59 €</b>	<b>100%</b>	

Madame Annie MORIN rappelle le soutien de Monsieur Didier Claude BLANC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- **ACCEPTE le coût du projet, stade PRO s'établissant à 623 655,59 € HT.**
- **APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement au titre de la DETR 2018,**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet,**

**11. Transfert de l'actif du budget général, opération LOTISSEMENT CHANCEL (LOTISSEMENT LE GRAND CEDRE) au budget annexe LOTISSEMENT COMMUNAL pour constat des stocks créés et opération de déstockage – finalisation des ventes et clôture de l'opération**

Monsieur le Maire et Madame Agnès HATTON expliquent qu'une opération de lotissement réalisée par une collectivité doit être gérée par un budget annexe. Ce budget annexe a été créé en 2015 alors que l'opération avait été entamée et effectuées sur le budget général en 2004.

Le budget annexe créé en 2015 a permis de régulariser une partie de la comptabilité de ladite opération. Les travaux de viabilisation des parcelles sont à présents terminés et la totalité des ventes réalisées.

Ce budget annexe fonctionnant sous forme d'opération de stocks, l'actif créé indument au budget général depuis

le début de l'opération doit à présent être transféré au budget annexe notamment pour permettre de régulariser comptablement les ventes des lots récemment réalisées.

Le conseil municipal est donc amené à constater les écritures comptables suivantes :

**1. Le budget principal va céder les terrains au budget annexe ( montant terrain, travaux... ) pour 603 130,57€ (dépenses correspondants à l'achat des terrains et des travaux de viabilisation) - 465 184,20€ (recettes d'investissement) soit 137 946.37€ TTC détaillé par les écritures suivantes:**

DEPENSES										
Ar ticl e	Opé rati on	Dat e	An né e	N° Pie ce	N° Bord ereau	Tiers	Objet	Total TTC	inventai re actuel	invent aire à créer
23 12	100	22/0 4/20 04	20 04	30 3	27	BERANGER/ ESTOUR NOTAIRES	Achat propriété CHANCEL route de Saint Jean	167 674,00	T34	NEAN T
21 15	100	21/0 2/20 05	20 05	14 9	20	BERANGER/ ESTOUR NOTAIRES	Etat sur formalités. Vente CHANCEL/Comm une de Sail	2 613,23	T34	NEAN T
23 13	167	03/0 2/20 06	20 06	15 3	17	SARP CENTRE EST	Travaux sur lotissement CHANCEL	808,49	T14	T34
23 15	167	13/1 1/20 07	20 07	72 6	105	Cabinet DARRAS	Relevé topographique, étude techniques lotissement	2 750,80	T14	T34
23 13	167	02/1 0/20 08	20 08	56 9	49	BATI 26 JACQUES Gérard	Travaux de mur de cloture lot Chancel	3 257,90	pas de n° d'invest aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	167	10/1 0/20 08	20 08	64 0	56	Cabinet DARRAS	Prestation d'ingénierie Situation n° 1 Marché d'	5 382,00	pas de n° d'invest aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	167	10/1 0/20 08	20 08	64 1	56	Cabinet DARRAS	Etablissement projet + permis aménagement Situation n	2 392,00	pas de n° d'invest aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 15	167	24/0 6/20 08	20 08	38 6	32	LIOTARD FILS	Lot n° 1 terrassement voirie lotissement le grand	23 216,75	pas de n° d'invest aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	222	22/0 6/20 10	20 10	35 7	35	MOSAÏQUES ARCHEOLO GIE	Fouille Archéo Lot Grand Cedre	130 423,80	pas de n° d'invest aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23	222	25/0	20	50	49	MOSAÏQUES	Fouille	73 912,80	pas de	T34

23 13		8/20 10	10	6		ARCHEOLO GIE	archéologique lot le Grand Cedre Situatio		n° dinvent aire	LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	222	25/0 8/20 10	20 10	50 7	49	MOSAÏQUES ARCHEOLO GIE	Fouille archéologique lot le Grand Cedre Situation	19 973,20	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	222	28/1 0/20 10	20 10	62 0	61	MOSAÏQUES ARCHEOLO GIE	Fouille archéologique lot le Grand Cedre Situation	0,00	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	222	05/1 1/20 10	20 10	69 0	65	MOSAÏQUES ARCHEOLO GIE	Fouille archéologique lot le Grand Cedre	24 757,20	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	222	30/1 1/20 10	20 10	71 9	71	MOSAÏQUES ARCHEOLO GIE	Fouille Archeologique Lotissement le Grand cedre s	15 488,20	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	222	06/1 0/20 11	20 11	69 5	73	MOSAÏQUES ARCHEOLO GIE	Fouille Archeologique décompte final	66 079,00	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	167	24/0 5/20 12	20 12	36 8	46	LIOTARD FILS / SERGE GILOUIN TP	Marché lot n° 1 lot le grand Cèdre terrassement vo	31 814,32	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	167	24/0 5/20 12	20 12	36 9	46	LIOTARD FILS / SERGE GILOUIN TP	DGD Marché lot n° 1 lot le grand Cèdre	15 743,56	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	167	24/0 5/20 12	20 12	37 0	46	LIOTARD FILS / SERGE GILOUIN TP	Marché lot n° 3 lot le grand Cèdre	9 485,42	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL
23 13	167	24/0 5/20 12	20 12	37 1	46	LIOTARD FILS / SERGE GILOUIN TP	Marché lot n° 3 lot le grand Cèdre DGD	7 357,90	pas de n° dinvent aire	T34 LOTISS EMEN T CHAN CEL

TOTAL DEPENSES 603 30,57€ HT

RECETTES										
Article	Opération	Date	Année	N° Piece	N° Bordereau	Tiers	Objet	Total TTC	inventaire actuel	inventaire à créer
2115		08/12/2005	2005	344	85	TRESORERIE DE CREST	Cession maison Chancel avec terrain 2030 m² (valeur	134 550,00	T34	NEANT
1321	222	28/06/2011	2011	162	24	INRAP	Fnap fouille archéologiques lot "cedre"	264 507,36	pas de n° dinventaire	T34 LOTISSEMENT CHANCEL
1321	222	08/12/2011	2011	373	52	INRAP	Subvention fouille archéologique	66 126,84	pas de n° dinventaire	T34 LOTISSEMENT CHANCEL
TOTAL RECETTES								465 184,20		

**2. Le budget annexe va les acheter : mandat 6015 pour 137 946.37€ € :**

Article	Opération	Total TTC
6015		137 946.37€

**3. Constatation des stocks de terrain : Mandat 335, Titre 7133**

DEPENSES			RECETTES		
Article	Opération	Total TTC	Article	Opération	Total TTC
335		137 946.37€	7133		151 380.41€
6015		- 13 434.04€			
335		+ 13 434.04€			

**4. Vente des terrains:**

RECETTES		
Article	Total TTC	
7015	+ 69400	LOT 5
7015	+ 81900	LOT 6
7015	+ 53300	LOT 7
7015	+ 44100	LOT 8
7015	+ 55200	LOT 9
7015	+ 70300	LOT 10 (déjà comptabilisée au 47138)
47 138	- 70 300	
7015	+ 65200	LOT 11(déjà comptabilisée au 47138)



47 138	- 65 200
--------	-------------

TOTAL DES  
VENTES

**439400**

Pour mémoire:

TERRAINS

	m <sup>2</sup>	PRIX TTC	PRIX HT	TVA
LOT 5	694	69400	58296	11104
LOT 6	819	81900	68796	13104
LOT 7	533	53300	44772	8528
LOT 8	441	44100	37044	7056
LOT 9	552	55200	46368	8832
LOT 10	703	70300	59052	11248
LOT 11	652	65200	54768	10432
PARTIES COMMUNES	994	Parcelles B 902, 906, 898 et 899		
TOTAL VENDU	4394	<b>439400</b>	<b>369096</b>	70304
TOTAL	5388			

#### 5. Déstocker les terrains :

Article		
Mandat 7133	- 69 400	LOT 5
Titre 335	+69 400	
Mandat 7133	- 81 900	LOT 6
Titre 335	+ 81 900	
Mandat 7133	- 53 300	LOT 7
Titre 335	+ 53 300	
Mandat 7133	- 44 100	LOT 8
Titre 335	+ 44 100	
Mandat 7133	- 55 200	LOT 9
Titre 335	+ 55 200	
Mandat 7133	- 70 300	LOT 10
Titre 335	+ 70 300	
Mandat 7133	- 65200	LOT 11
Titre 335	+ 65 200	

#### 6. Constat de la plus value :

Le coût de l'opération s'élève à 137 946.37€ après constatation du stock.

Le produit des ventes s'élève à 439 400€.

La plus value est donc de 301 453.63€ TTC pour 4 394 m<sup>2</sup> soit 68.61€ TTC/m<sup>2</sup>

Article		
Titre 775	+ 69 400	LOT 5 (694 m <sup>2</sup> )
Mandat 676	- 21 784.66€ TTC	LOT 5 prix de revient
Titre 192	+ 47 615.34€ TTC	LOT 5 plus value

Article		
Titre 775	+ 81 900	LOT 6 (819m <sup>2</sup> )
Mandat 676	- 25 708.41€ TTC	LOT 6 prix de revient
Titre 192	+ 56 191.59€ TTC	LOT 6 plus value

Article		
Titre 775	+ 53 300	LOT 7 (533m <sup>2</sup> )
Mandat 676	- 16 730.87€ TTC	LOT 7 prix de revient
Titre 192	+ 36 569.13€ TTC	LOT 7 plus value

Article		
Titre 775	+ 44 100	LOT 8 (441m <sup>2</sup> )
Mandat 676	- 13 842.99€ TTC	LOT 8 prix de revient
Titre 192	+ 30 257.01€ TTC	LOT 8 plus value

Article		
Titre 775	+ 55 200	LOT 9 (552 m <sup>2</sup> )
Mandat 676	- 17 327.28€ TTC	LOT 9 prix de revient
Titre 192	+ 37 872.72€ TTC	LOT 9 plus value

Article		
Titre 775	+ 70 300	LOT 10 (703 m <sup>2</sup> )
Mandat 676	- 22 067.17€ TTC	LOT 10 prix de revient
Titre 192	+ 48 232.83€ TTC	LOT 10 plus value

Article		
Titre 775	+ 65 200	LOT 11 (652 m <sup>2</sup> )
Mandat 676	- 20 466.28€ TTC	LOT 11 prix de revient
Titre 192	+ 44 733.72€ TTC	LOT 11 plus value

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

*- ACCEPTE le transfert de l'actif du BUDGET GENERAL COMMUNAL au BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL*

*-ACCEPTE l'achat du stock constaté pour une valeur de 137 946.37€ €*

*- DEMANDE à Madame le Trésorier de bien vouloir procéder à la régularisation des opérations de stockage/destockage*

*-CONSTATE LA PLUS VALUE de l'OPERATION DU LOTISSEMENT DU GRAND CEDRE pour 301 453.63€ TTC*

*- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ces opérations budgétaires,*



### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe sur les dégâts causés par les chutes de neige de la semaine passée et indique que suite à la chute du marronnier à l'arrière de l'ancienne perception, le premier sujet sera abattu. Le second sera quant à lui réduit sur sa couronne pour éviter tous dangers ultérieurs. Des câbles télécoms ont également été endommagés lors de l'épisode de neige.

Monsieur le Maire indique également que de nouveaux tags ont été constatés sur le distributeur automatique de billets (DAB) et qu'un projet artistique sera demandé pour essayer d'enrayer le problème.

Monsieur le Maire informe, enfin, qu'une augmentation des cambriolages est constatés sur les environs de la commune de Saillans.

Monsieur MORIN informe les membres du conseil municipal des dégâts constatés sur les sentiers de randonnées notamment le long de la Drôme.

Madame Christine SEUX s'inquiète du phénomène d'embâcles vis-à-vis de ces chutes d'arbres dans les cours d'eau.

***La séance est close à 21h24***

***Le secrétaire de séance,***

***Agnès HATTON***

